



Commune de Ritzing

Séance du 02 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux du mois de février se sont réunis en séance publique et ordinaire les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués sous la présidence Patrick HEIN, Maire de Ritzing.

Etaient présents : Sylvain BETTEMBOURG, Carole CHASSARD, Laurent FRESSONNET, Jérôme LENNINGER (arrivée 19 :50), Elisabeth MONSEL-REDLINGER, NIEDERCORN Armand, Gilles PICAUDE,

Absents: Pierre STREMLER, Christelle MAUJEAN, Marie-Michelle WEITER.

Nr 04-2017 : Cabine tracteur

Vu la délibération, n°05-2016 du 28 janvier 2016 pour l'acquisition de la cabine de tracteur pour un montant de 4.800 €HT;

Vu la facture de la société VERT TECH pour un montant de 4.995€HT;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au paiement de la facture de la société VERTTECH pour un montant de 4.995€HT.

Nr 05-2017 : Création d'un poste de rédacteur 20/35^{ème}

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de Rédacteur à temps non complet, soit 20/35^{ème} pour assurer le secrétariat de Mairie à compter du 15 Février 2017.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de Rédacteur.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de Rédacteur sur la base du 5^{ème} échelon l'indice brut 406, indice majoré 366 et percevra le supplément familial de traitement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- charge le maire de procéder au recrutement
- de modifier ainsi le tableau des emplois,



Commune de Ritzing

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres présents

Nr 06-2017: Avant-projet création d'un parc paysager

Vu la délibération 47-2016 du 06 Octobre 2016 autorisant la maire à signer la convention avec la MATEC concernant la création d'un parc paysager sur la commune ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avant-projet pour un montant de 127.281€HT, autorise le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que toutes pièces s'y rapportant et décide de réaliser les travaux.

Nr 07-2017 : Demande subvention DETR

Vu la délibération 47-2016 du 06 Octobre 2016 autorisant la maire à signer la convention avec la MATEC concernant la création d'un parc paysager sur la commune ;

Vu la délibération 06-2017 du 02 Février 2017 acceptant l'avant-projet ;

Le maire présente le dossier de demande de subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Le projet de création d'un parc paysager étant éligible à cette subvention, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à faire cette demande et à signer ce dossier ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Nr 08-2017 : Demande subvention exceptionnelle

Vu la délibération 47-2016 du 06 Octobre 2016 autorisant la maire à signer la convention avec la MATEC concernant la création d'un parc paysager sur la commune ;

Vu la délibération 06-2017 du 02 Février 2017 acceptant l'avant-projet ;

Le maire propose de solliciter une demande de subvention exceptionnelle auprès du sénateur de la Moselle.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à faire cette demande et à signer ce dossier ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Nr 09-2017 : Demande de concours du Département dans le cadre AMITER

Vu la délibération 47-2016 du 06 Octobre 2016 autorisant la maire à signer la convention avec la MATEC concernant la création d'un parc paysager sur la commune ;

Vu la délibération 06-2017 du 02 Février 2017 acceptant l'avant-projet ;



Commune de Ritzing

Le Maire présente le dossier de demande de subvention AMITER mis en place par le Conseil Départemental de la Moselle. Le projet de création d'un parc paysager étant éligible à cette subvention le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à faire cette demande et à signer ce dossier ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Nr 10-2017 : Demande de subvention au titre des amendes de police pour le projet création d'un parc paysager

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du conseil départemental au titre des amendes de police. En fait, il s'agit pour ce dernier de reventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes. Il propose donc de solliciter cette aide pour la mise en place d'un parking, de panneau de signalisation ainsi que de barrières de protection au parc paysager. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 7.465€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
- décide de présenter une demande de subvention au titre des amendes de police;
- autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Nr 11-2017: Demande de subvention au Conseil Régional Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine pour le projet création d'un parc paysager

Vu la délibération 47-2016 du 06 Octobre 2016 autorisant la maire à signer la convention avec la MATEC concernant la création d'un parc paysager sur la commune ;

Vu la délibération 06-2017 du 02 Février 2017 acceptant l'avant-projet ;

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dispositif de soutien à l'investissement dans les communes de - de 2,000 habitants charge le Maire ou son représentant à faire cette demande et à signer ce dossier ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Nr 12-2017: Plan de financement – projet: création d'un parc paysager

Après en avoir délibéré le conseil Municipal Décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement ci-après :

Montant des travaux :	127.281,00€ HT
Montant de la maîtrise d'œuvre MATEC	3.050,00€ HT
Montant total des travaux :	130.331,00€ HT
Subvention AMITER, 30% :	39.099,00€ HT
Subvention DETR, 30% :	39.099,00€ HT
Subvention exceptionnelle, 10% :	13.033,00€ HT
Fonds Propres ou emprunt, 30% :	39.099,00€ HT